

L'arlésienne du paiement par téléphone mobile

[17/03/10]

Se servir de son mobile pour prendre les transports en commun ou régler ses achats est déjà une réalité au Japon. Mais en France, les expérimentations traînent en longueur...

Qu'est-ce qui ne tourne pas rond dans le petit monde français du NFC ? Le « near field communication » est une technologie révolutionnaire sans contact qui permet de régler ses achats dans un magasin, de prendre le métro, de récupérer des informations sur la borne interactive d'un musée... Au Japon (lire ci-dessous), en Corée du Sud, en Malaisie, en Autriche, il y a des mois, voire des années, que le NFC existe sur le téléphone mobile. En France, on en est toujours au stade des expériences. La prochaine sera « grandeur nature » : elle doit démarrer au printemps, à Nice, la ville dont le maire est Christian Estrosi, l'actuel ministre chargé de l'Industrie. Tous les acteurs affirment qu'il s'agira de la dernière étape avant la généralisation des mobiles NFC à la France entière à l'horizon 2011, 2012 ou 2013...

En attendant, sur la promenade des Anglais, quatre opérateurs (Bouygues, NRJ Mobile, Orange, SFR) vont mettre plus de 3.300 téléphones mobiles NFC, fournis par Samsung, à la disposition de leurs clients pour monter dans un bus, payer chez des commerçants, obtenir des informations municipales ou culturelles, accéder -pour les étudiants -aux services de l'université. « Il sera même possible de cumuler des points de fidélité dans une dizaine de magasins », décrit Jérémie Leroyer, président fondateur d'Airtag, la société qui commercialise ce service de fidélisation.

Services multiples

Pour discuter déjà des suites à donner à Nice, le FSMSC (Forum des services mobiles sans contact) avait rassemblé 300 décideurs au ministère de l'Economie, le 10 février dernier. Le FSMSC est un organisme créé par le gouvernement fin 2008 pour favoriser cette technologie. L'Etat est en effet très impliqué dans son développement. « A Nice, rien n'aurait été possible sans l'appui de la puissance publique », reconnaît Mung-Ki Woo, directeur chargé des paiements et transactions électroniques chez Orange. L'administration voit dans le NFC un enjeu de développement économique et social. « Cette technologie constitue une opportunité pour développer un écosystème innovant en France et en Europe », a lancé Laurent Rojev, conseiller technique au cabinet ministériel de Christian Estrosi.

Sur le papier, tout le monde sera gagnant. « Les industriels vendront de nouvelles cartes SIM, de nouveaux portables, de nouveaux matériels informatiques, détaille Mung-Ki Woo. Et les opérateurs de téléphonie mobile, les banques ou les transporteurs pourront commercialiser de nouveaux services. » Sans oublier les organismes de services à la personne qui pourraient utiliser le NFC pour suivre le travail de leurs salariés ou livrer des repas aux seniors. Las, tout n'est pas aussi simple ! « Nous sommes extrêmement frustrés : quand on voit les résultats des 60 expérimentations NFC en France, cela semble formidable, et pourtant, ça ne décolle pas aussi vite que l'on voudrait ! », a reconnu Etienne Costes, directeur associé chez Greenwich Consulting, qui a tenté de tirer les leçons de ces expériences.

Usine à gaz

Il ne l'a pas dit, mais, le principal facteur de ralentissement semble être l'interventionnisme, qui a créé une véritable « usine à gaz ». Alors qu'au Japon ou en Autriche, le développement des services sur mobiles NFC a été laissé, pour l'essentiel, à l'initiative privée, l'administration française a forcé un peu la main à tout le monde, pour assurer du « multiservice » : avec leurs mobiles NFC, les usagers pourront accéder tout de suite à une multitude d'applications. L'idée étant de multiplier les occasions d'utilisation de ce nouvel outil pour en faciliter l'adoption. Mais, du coup, le modèle économique du NFC en France est extrêmement complexe. « Pour que ça marche, il faut aligner les intérêts d'énormément de gens », constate Etienne Costes.

Ainsi, les applications sans contact sont hébergées sur la carte SIM du téléphone. Or cette carte est la propriété exclusive de l'opérateur de téléphonie. Les autres acteurs vont donc devoir payer pour l'utiliser... « Jusqu'ici, l'autorité organisatrice de transport -par exemple le STIF en Ile-de-France -était propriétaire de sa carte de transport, comme le Pass Navigo en région parisienne, constate Joël Eppe, responsable du pôle de l'innovation et des technologies, à la direction des systèmes d'information de SNCF Proximités (TER, Transilien, Corail Intercités). Si l'application transport est sur la carte SIM, l'autorité de transport ou le transporteur vont devoir passer un contrat avec l'opérateur de téléphonie. »

Même principe pour la fonction paiement. « Lorsque nous hébergeons et assurons la mise à disposition d'une application bancaire Visa ou Mastercard sur la carte SIM de nos téléphones, il est normal que nous soyons rémunérés », se défend Thierry Launois, directeur des nouveaux marchés chez SFR. Mais « il n'est pas certain que les modèles économiques proposés par les opérateurs mobiles convainquent les acteurs de la banque et de la grande distribution de porter les services mobiles sans contact sur les téléphones,

Sur le même sujet

Un outil pour les services à la personne

Même au Japon, les changements d'habitude sont très longs

Le Pass Navigo sur mobile n'est pas pour tout de suite

Et aussi dans l'actualité Les Stratégies

Repenser la relation avec les clients

[30/03/2010 - Les Echos]
La banalisation des médias interactifs et sociaux incite les entreprises à remettre à plat la manière dont ils recrutent et fidélisent leurs clients ...

Monoprix adapte ses offres aux profils des acheteurs

[30/03/2010 - Les Echos]

Leroy Merlin revoit l'accompagnement en magasin

[30/03/2010 - Les Echos]

Les PME aussi

[30/03/2010 - Les Echos]

Comment Audi transforme ses fidèles en ambassadeurs

[30/03/2010 - Les Echos]

Tous les articles

A ne pas manquer



VIDEO. Amway à Londres

Le groupe américain de vente directe a ouvert à Londres, il y a un an, un "experience center". Quand la vente directe redore son blason en magasin...



Les articles les plus commentés à 03h00

La compétitivité avant les retraites

[26.03.10] - 34 commentaire(s)

Mondialisation pas morte

[29.03.10] - 16 commentaire(s)

Le défi de la mollesse

[26.03.10] - 9 commentaire(s)

Le crédit d'impôt sur les intérêts immobiliers devrait être remplacé par une aide instantanée

[29.03.10] - 8 commentaire(s)

Les niches fiscales les plus coûteuses

[26.03.10] - 7 commentaire(s)

avertit l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et de La Poste) dans une étude qu'elle vient de publier. *D'autres supports, les cartes sans contact et les puces autocollantes, pourraient contenter ces acteurs, au moins à court terme.* »

Autre pierre d'achoppement dans l'écosystème : les commissions prélevées par les banques sur les micropaiements. Le petit commerce et la grande distribution souhaitent négocier des taux plus avantageux que ceux pratiqués par Visa ou Mastercard. « *Il faut mettre ce problème sur la table si l'on veut accélérer le développement du sans-contact* », a menacé Jean-Marc Mosconi, délégué général de Mercatel, une structure qui regroupe les entreprises du commerce et de la distribution et leurs prestataires. Sous-entendu : rappelez-vous du sort de Moneo, le porte-monnaie électronique boudé par le petit commerce...

JACQUES HENNO, Les Echos

Définitions

RFID (Radio Frequency Identification) : la radio-identification est une méthode, très utilisée en logistique, pour lire à distance des données contenues dans des étiquettes apposées sur des objets.

NFC (« near field communication ») : la communication en champ proche est une extension des techniques de radio-identification qui permet un véritable échange de données à très courte distance.

SIM (Subscriber Identity Module) : le module d'identité de l'abonné est une puce, incorporée dans les téléphones mobiles, contenant un calculateur et de la mémoire. Couplée à la technologie NFC, celle-ci permet de sécuriser un échange de données à très courte distance et par exemple d'utiliser son téléphone portable pour payer.

[Réagir à cet article](#)



Partager :



[Pour aller plus loin](#)

EQUIPEMENTIER DE TELECOMMUNICATIONS

Ericsson met le turbo dans l'Internet Mobile avec le LTE

[29.03.10]

Le trafic Internet mobile a dépassé la voix

[29.03.10]

Alcatel-Lucent dément avoir aidé l'Etat birman à contrôler les communications

[29.03.10]

Nokia achète un spécialiste des logiciels de navigation Internet sur les mobiles

[29.03.10]

Google fait les frais de son retrait de Chine

[26.03.10]

Plan du site

La bourse	Les secteurs	Débats	L'actualité par région	Les Echos PME	Les Echos sur mobile
L'actualité boursière	Le journal	Vos commentaires	Culture	Management	Vos alertes
Communiqués entreprises	Les sociétés citées	Nos forums	Nos fils RSS	Nos biographies	Nos Newsletters
Finances personnelles	Nos archives	Nos blogs	Les dernières dépêches	Emploi	Météo
Nouveau: Les Cercles	Portail Vidéos	Les Echos Wine Club			

Abonnements / Espace clients / Publicité

Abonnement Pack (journal + web)	Espace clients	Publicité: Lesechosmedias
Abonnement Web		

Sites web du groupe

Investir	TPE-PME.com	Conférences	L'Institut Les Echos	Série limitée	Radio Classique
Enjeux-Les Echos	Bilansgratuits	Salon des Entrepreneurs	Les Echos Formation	Les Echos ePaper	Connaissance des Arts
Capital Finance	Eurostaf	Les Echos de la Franchise	EchoSup	LeCrible.fr	La Fugue

Rediffusion | C.G.U./C.G.V. | Prestataires | Publicité | Plan du site | Charte lesechos | Aide

Tous droits réservés - Les Echos 2010

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous nous engageons à informer les personnes qui fournissent des données nominatives sur notre site de leurs droits, notamment de leur droit d'accès et de rectification sur ces données nominatives. Nous nous engageons à prendre toutes précautions afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers.